

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt deux
Présents	10	Le 12 Décembre
Votants	13	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
absents	05	Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2022
Procurations	03	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine CHABASSIER David. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine.
		ABSENTS : BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
		PROCURATIONS: BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, DECLE Sébastien à CONTAMINE David, FALLEAU Geneviève à PERTUIS Martine,
		SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : REVISION DES LOYERS AU 01/01/2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mettre en place la révision mensuelle des loyers, comme décrit dans chaque bail de location, en fonction des indices prévus à l'article 'Révision des Loyers' de chaque contrat. Il propose ainsi les revalorisations qui suivent.

1) LOGEMENTS COMMUNAUX : indice du coût de la construction (ICC)

Indice ICC au 1^{er} trimestre 2021 : 1822 – Indice ICC au 1^{er} Trimestre 2022 : 1948

ADRESSES	LOYER 2022	LOYER 2023
250 RUE Nicolas Rambourg - Appt 05	400,00 €	427,66 €
43 Rue Bertran de Born - 7 passage Jules Raboisson	475,00 €	507,85 €
3 Place Eugène Leroy	425,00 €	454,39 €

2) LOGEMENTS COMMUNAUX : indice de révision des loyers (IRL)

Indice IRL au 3^{ème} trimestre 2021 : 131,67 – Indice IRL au 3^{ème} trimestre 2022 : 136,27

ADRESSES	LOYER 2022	LOYER 2023
300 rue Nicolas Rambourg - Appt 01	425,00 €	439,85 €

Indice IRL au 4^{ème} trimestre 2021 : 132,62 – Indice IRL au 2^{ème} trimestre 2022 : 133,93

ADRESSES	LOYER 2022	LOYER 2023
195 Marquis Jacques François - Logis des chapelains	425,00 €	429,20 €

L'indice de révision des loyers du 4^{ème} trimestre 2022 n'étant pas encore disponible, quatre autres logements seront révisables début 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les revalorisations ci-dessus au 1^{er} janvier 2023.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221212-2022-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

HAUTEFORT le 12/12/2022

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS